



# Politique de la motricité active

## Préambule de la politique

Les effets bénéfiques de la pratique d'activités physiques sont bien connus sur le plan de la santé physique et du bien-être psychologique. Les jeunes enfants qui bougent régulièrement grâce à une variété d'activités et de jeux actifs améliorent leurs habiletés motrices et ils ont davantage confiance en leurs capacités. D'abord une source de plaisir et de divertissement pour les enfants, ces activités contribuent également à promouvoir des valeurs telles que le sens de l'effort, la persévérance, le dépassement de soi.

L'importance du développement des habiletés motrices dans la petite enfance est un facteur préparatoire pour l'école ainsi que la réussite scolaire. Il est primordial de développer tôt le jeu actif des enfants, de leur faire découvrir le simple plaisir de bouger et de leur inculquer l'importance d'adopter de bonnes habitudes de vie.

## But de la politique

Mobiliser les enfants, leur famille et le personnel vers une vision du goût et du plaisir de bouger ainsi que développer les habiletés motrices des jeunes et les initier à une variété d'activités physiques.

L'acquisition des habiletés motrices se développe par :

- le nombre d'heures quotidiennes et hebdomadaires où l'enfant est actif;
- la diversité des occasions d'être actif au quotidien ;

## Objectif général

Augmenter les habiletés motrices et favoriser un degré d'activité physique optimal des enfants.

## Objectifs spécifiques

- Offrir quotidiennement au moins 30 à 60 minutes de motricité active;
- Limiter le temps consacré aux activités sédentaires;
- Varier les activités motrices intérieures et extérieures;
- Faire participer les parents à diverses activités sportives;
- Organiser des journées thématiques sur les bonnes habitudes de vie;
- Faire la promotion du jeu actif auprès des parents;
- Garder le jeu actif ludique et dans le plaisir.

## Modalité

Cette politique s'adresse :

- aux membres du personnel,
- aux membres du conseil d'administration
- aux parents du CPE.

## Responsabilité de la direction

- S'assurer d'offrir des espaces de jeux stimulants, fonctionnels et sécuritaires;
- Stimuler le personnel à offrir aux enfants des périodes quotidiennes de jeux actifs;
- Faire la promotion des bonnes pratiques d'activités motrices dans le milieu auprès des parents;
- Offrir une diversité d'activités motrices en renforçant le partenariat avec le département d'éducation physique.

## Responsabilité de la superviseure pédagogique

- S'assurer d'offrir aux éducatrices des banques d'idées d'activités motrices;
- Faire l'achat de petit matériel attrayant, polyvalent et adapté à la motricité active.

## Responsabilité du personnel éducateur

- Observer les enfants pour découvrir leur intérêt dans les jeux actifs;
- Permettre des pratiques d'activités physiques à un niveau d'intensité élevé;

- Planifier des activités motrices quotidiennement seul ou plusieurs groupes;
- Planifier des activités motrices dirigés ou en jeu libre;
- S'assurer de faire des activités extérieures quotidiennement (selon les contraintes climatiques);
- Planifier des sorties motrices au PEPS ;
- Prévoir des activités extérieures dans des lieux diversifiés;
- Faire expérimenter une gamme de jeux, d'activités et de sports différents.

## Responsabilité du conseil d'administration

- Placer la qualité des jeux actifs au cœur des préoccupations lors de ses choix d'orientations et de ses prises de décisions.
- Appuyer les démarches et les initiatives de la direction qui visent la promotion de saines habitudes de vie, dans les limites du budget disponible.

**Référence: Gazelle et Potiron, Ministère de la Famille  
Petite enfance grande forme, AQCE et Québec en forme**

**Adopté au conseil d'administration le : 24 août 2016**